



Gestion de loyers et statut

Par **Jonathan Miller**, le **23/02/2017** à **14:54**

Bonjour à tous,

D'abord, merci de me lire et désolé si je dis des énormités, je ne suis pas du tout un initié.

Ma question est la suivante : j'ai la possibilité de prendre en charge un immeuble de 6 studios entièrement en charge, en le louant à un tarif garanti au propriétaire, qui m'autorise ensuite à les sous-louer. L'un d'eux est un local commercial donc pourrait être louer en saisonnier.

Ma question est la suivante : dans la mesure où je reçois directement les loyers sur le compte de la société, puis reverse le loyer dû au propriétaire, ai-je besoin d'une autorisation en particulier ? Est-il possible de l'obtenir ?

Merci beaucoup à tous.